

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

* Date de convocation *
* 16 03 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 15 *

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Monsieur Christophe REMY, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVAUT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : /

A été élue secrétaire : Mme Nadine MOUGEL.

N° 13/2026

Détermination du nombre d'adjoints

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il est proposé au conseil municipal de porter à 4 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

23 MARS 2026
23 MARS 2026

Nadine MOUGEL, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire



Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

* Date de convocation *
* 16 03 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 15 *

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Monsieur Christophe REMY, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVALT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : /

A été élue secrétaire : Mme Nadine MOUGEL

N° 14/2026

Délégation au maire d'attributions du conseil municipal

Après avoir donné lecture de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire demande à l'assemblée de lui déléguer, pour la durée de son mandat, certaines des attributions du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déléguer au maire pour la durée de son mandat, ou en cas d'empêchement de ce dernier à son éventuel suppléant, le pouvoir de prendre certaines décisions, comme le prévoient les alinéas suivants de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- Alinéa 1° : Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- Alinéa 4° : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Alinéa 5° : Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Alinéa 6° : Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Alinéa 7° : Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Alinéa 8° : Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Alinéa 9° : Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Alinéa 10° : Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- Alinéa 11° : Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

- Alinéa 12° : Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- Alinéa 13° : Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- Alinéa 14° : Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Alinéa 16° : Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, de manière générale pour toutes les instances portées devant les juridictions de l'ordre judiciaire, tant civiles que pénales, ou devant les juridictions de l'ordre administratif et ce quel que soit le degré de juridiction, ainsi que se porter partie civile pour défendre les intérêts de la commune, et solliciter en conséquence, devant la juridiction compétente, des dommages-intérêts en réparation du préjudice subi par la commune, et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- Alinéa 17° : Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux quel que soit le montant des indemnités ;
- Alinéa 20° : Réaliser les lignes de trésorerie pour une durée maximale de douze mois dans la limite d'un montant annuel de 50 000 €, à un taux effectif global (T.E.G.) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comportant un ou plusieurs index parmi les index EONIA, T4M, EURIBOR ou un autre taux fixe ;
- Alinéa 24° : Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le **23 MARS 2026**
et transmission au représentant de l'État le **23 MARS 2026**

Nadine MOUGEL, Secrétaire de séance



Signature of Nadine Mougel, Secrétaire de séance, over the official stamp of the Municipality of Le Prieuré.

Christine BERNOT, Maire



Signature of Christine Bernot, Maire, over the official stamp of the Municipality of Le Prieuré.

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

* Date de convocation *
* 16 03 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 15 *

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Monsieur Christophe REMY, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVALT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : /

A été élue secrétaire : Mme Nadine MOUGEL.

N° 15/2026

Montant des indemnités des adjoints

Après avoir rappelé que dorénavant l'indemnité du maire est, de droit, fixée au maximum, Madame le Maire indique au conseil qu'il convient en revanche de fixer, en début de mandat, le montant des indemnités des adjoints. Le calcul de ces indemnités repose sur un barème qui prend en compte la population de la commune.

Pour la strate à laquelle appartient la commune du Bez, les indemnités des adjoints ne peuvent dépasser 11,77 % de l'indice brut 1027. Madame le Maire propose d'attribuer aux adjoints les indemnités maximales prévues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer aux adjoints, à compter du jour de leur installation, les indemnités maximales prévues, soit 11,77 % de l'indice brut 1027.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le 25 MARS 2026
et transmission au représentant de l'État le 25 MARS 2026

Nadine MOUGEL, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire



Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

* Date de convocation *
* 16 03 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 15 *

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Monsieur Christophe REMY, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVALT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : /

A été élue secrétaire : Mme Nadine MOUGEL

N° 16/2026

Désignation des deux délégués titulaires
au Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET)

- VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,
- VU, les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET), en vigueur depuis le 3 octobre 2016,
- CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.
- CONSIDERANT que l'article 7.2.1.1 des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) prévoient que «les communes membres de population inférieure ou égale à 10 000 habitants élisent chacune deux délégués municipaux et les communes membres de population supérieure à 10 000 habitants élisent chacune quatre délégués municipaux ».

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de deux délégués titulaires pour représenter la commune du Bez au sein du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner délégués titulaires du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) :

- Monsieur Paul MUFFATO ;
- Monsieur Patrice ROUSSALY.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

25 MARS 2026
25 MARS 2026

Nadine MOUGEL, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire



Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

* Date de convocation	*
16 03 2026	*
Membres	*
* en exercice :	15 *
* présents :	15 *

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Monsieur Christophe REMY, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVALT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSEMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : /

A été élue secrétaire : Mme Nadine MOUGEL

N° 17/2026

**Parc naturel régional du haut-Languedoc :
désignation des 2 délégués de la commune : 1 titulaire et 1 suppléant.**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation de 2 délégués, un titulaire et un suppléant, de la commune du Bez pour siéger au Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Ce délégué titulaire (suppléant en l'absence du titulaire) siégera avec voix délibérative au Comité syndical du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne :

- Madame Nadine MOUGEL, en qualité de délégué titulaire
- Monsieur Sylvain LIAGRE, en qualité de délégué suppléant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

25 MARS 2026
25 MARS 2026

Nadine MOUGEL, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

* Date de convocation *
* 16 03 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 15 *

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Monsieur Christophe REMY, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVALT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : /

A été élue secrétaire : Mme Nadine MOUGEL

N° 18/2026

Désignation du délégué au Comité National des Affaires Sociales (CNAS)

Madame le Maire expose que chaque collectivité adhérente au CNAS doit désigner un délégué représentant le collège des élus. Il est précisé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseillers municipaux. Madame Katia SIGUIER était déléguée CNAS au titre des élus.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de nommer Madame Katia SIGUIER comme délégué au titre des élus auprès du CNAS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

25 MARS 2026
25 MARS 2026

Nadine MOUGEL, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire



Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

* Date de convocation *
* 16 03 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 15 *

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Monsieur Christophe REMY, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVALT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : /

A été élue secrétaire : Mme Nadine MOUGEL

N° 19/2026

**Désignation des délégués de la commune
au Syndicat mixte pour les réseaux des écoles rurales « Sidobre » et « Vent d'Autan »**

Madame le Maire informe le conseil des statuts du Syndicat mixte pour les réseaux des écoles rurales « Sidobre » et « Vent d'Autan » qui prévoient pour la commune du Bez un délégué titulaire et un délégué suppléant. Elle demande au conseil de désigner ces deux délégués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne :

- Madame Carole VIGUIER, en qualité de délégué titulaire
- Madame Edith MARTY, en qualité de délégué suppléant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

25 MARS 2026
25 MARS 2026

Nadine MOUGEL, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire



Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

* Date de convocation *	
* 16 03 2026 *	
* Membres *	
* en exercice : 15 *	
* présents : 15 *	

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Monsieur Christophe REMY, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVAUT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : /

A été élue secrétaire : Mme Nadine MOUGEL

N° 20/2026 Désignation de représentants de la commune pour occuper diverses fonctions

Madame le Maire informe le conseil qu'il conviendrait de désigner des membres du conseil municipal pour occuper certaines fonctions : un conseiller municipal chargé des questions de défense ainsi qu'un correspondant « Sécurité Routière » et « tempête ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner les correspondants suivants :

- Monsieur Christophe BÉNAZECH, conseiller municipal chargé des questions de défense ;
- Monsieur Sylvain LIAGRE, conseiller municipal correspondant « Sécurité Routière » ;
- Monsieur Cédric KOSLOWSKI, conseiller municipal correspondant « Tempête ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

25 MARS 2026
25 MARS 2026

Nadine MOUGEL, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire



Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

* Date de convocation *
* 16 03 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 15 *

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Monsieur Christophe REMY, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVAUT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : /

A été élue secrétaire : Mme Nadine MOUGEL

N° 21/2026

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Après avoir rappelé que dans les communes de moins de 3 500 habitants la commission d'appel d'offres doit être composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants élus au scrutin de liste, Madame le Maire invite les membres de l'assemblée à constituer des listes composées de trois titulaires et de trois suppléants.

Une seule liste composée par M. Paul MUFFATO., M. Patrice ROUSSALY et M. Christophe REMY comme candidats aux sièges de membres titulaires et par Mme Carole VIGUIER, M. Cédric KOSLOWSKI et Mme Katia SIGUIER comme candidats aux sièges de membres suppléants s'étant formée.

Le conseil municipal proclame, à l'unanimité, M. Paul MUFFATO., M. Patrice ROUSSALY et M. Christophe REMY membres titulaires et Mme Carole VIGUIER, M. Cédric KOSLOWSKI et Mme Katia SIGUIER membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le 25 MARS 2026
et transmission au représentant de l'État le 25 MARS 2026

Nadine MOUGEL, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire



Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

* Date de convocation *
* 16 03 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 15 *

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Monsieur Christophe REMY, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVAUT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : /

A été élue secrétaire : Mme Nadine MOUGEL

N° 22/2026

Composition des commissions municipales

Madame le Maire propose aux membres du conseil de former les commissions municipales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la mise en place des commissions suivantes :

Commission des travaux

Président : M. Paul MUFFATO

Membres : M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Katia SIGUIER, Mme Estelle NÈGRE et M. Michael MARTY

Commission vie scolaire et relations avec les associations

Présidente : Mme Carole VIGUIER

Membres : M. Christophe REMY, Mme Angélique KEDADRA, M. Michaël MARTY et Mme Edith MARTY

Commission des finances et du budget

Président : M. Cédric KOSLOWSKI

Membres : M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER, Mme Nadine MOUGEL, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER et M. Christophe BÉNAZECH

Commission communication et promotion territoriale

Présidente : Mme Nadine MOUGEL

Membres : Mme Nathalie LAVAUT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA et Mme Estelle NÈGRE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

25 MARS 2026
25 MARS 2026

Nadine MOUGEL, Secrétaire de séance



Christine BERNOT, Maire

